



<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANÇAISE <small>00 00 00 00 00 00 00</small> DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES <small>00 00 00 00 00 00 00</small> COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ <small>00 00 00 00 00 00</small> SEANCE DU 11 AVRIL 2024</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 41 Ont participé au vote : 57 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 1 Date de la convocation : 04 AVRIL 2024</p>	<p>L'an deux mille VINGT QUATRE et le ONZE AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;"><u>Fiscalité Locale 2024</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Fixation des taux</u></p> <p>N° d'Ordre : 101-24</p> <p>Classification @ctes : 7.2 Fiscalité</p>	<p><u>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</u> Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.</p> <p><u>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</u> Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erk CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Thierry BEGUE était représenté par Ignatius STEINMANN.</p> <p><u>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</u> Jean-Louis BOSCH a donné procuration à Fernand CABEZA, Johanna MESSENGER a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE, Roger PAILLES a donné procuration à Jean MAURY, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Claude ESCAPE, Yves DELCOR a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Laurent ALOZY a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Serge BOYER a donné procuration à Éric MAHIEUX, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Christian TRIADO, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Patrick LECROQ a donné procuration à Aude VIVES, Bruno GUERIN a donné procuration à Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES :</u> Jean-François LABORDE, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Anne LAUBIES, Gérard QUES, André ARGILES, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Jean-Pierre VILLELONGUE</p>	

Le Président,

PROPOSE à l'assemblée, conformément aux orientations budgétaires, de fixer les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe d'Habitation : 16.74%
- Taxe Foncière : 6.50 %
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 3,36 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 35,73 %

Il est proposé de mettre en réserve 3.78 de taux de CFE.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 56 voix POUR et 1 ABSTENTION.

FIXE les taux de la fiscalité locale comme suit :

- Taxe d'Habitation : 16.74%
- Taxe Foncière : 6.50 %
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 3,36 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 35,73 %

AFFECTE 3.78 de taux de CFE en réserve pour l'année 2024.

DONNE tous pouvoirs au Président pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour et mois et an que dessus par tous les membres présents.

Le 22 avril 2024.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT





LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 723 CONFLENT-CANIGO

1259 TEOM

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 CAMPOME ET AUTRES	034 CAMPOME	P	164 067
	051 CLARA	P	292 800
	052 CODALET	P	499 001
	074 EUS ET COMES	P	531 536
	104 LOS MASOS	P	940 421
	119 MOSSET	P	390 979
	149 PRADES	P	10 849 836
	204 TAURINYA	P	405 032
	036 CANAVEILLES	P	39 056
	068 ESCARO	P	137 397
	080 FONTPEDROUSE	P	281 264
	090 JUJOLS	P	41 123
	102 MANTET	P	33 961
	123 NYER	P	210 162
	125 OLETTE	P	524 316
	128 OREILLA	P	33 794
	155 PY	P	116 485
	166 SAHORRE	P	492 715
	193 SERDINYA	P	244 442
	197 SOUANYAS	P	31 815
209 THUES ENTRE VALLS	P	57 609	
223 VILLEFRANCHE DE CONFLENT	P	365 602	
03 FILLOLS	078 FILLOLS	P	251 880
	122 NOHEDES	P	55 908
	054 CONAT	P	54 623
	219 URBANYA	P	70 337
04 NOHEDES	045 CATLLAR	P	935 527
	109 MOLITG	P	620 734
	161 RIA SIRACH	P	1 711 855
05 CONAT URBANYA	085 FUILLA	P	500 278
	043 CASTEIL	P	176 508
06 RIA ET AUTRES	057 CORNEILLA DE CONFLENT	P	572 278
	222 VERNET LES BAINS	P	3 876 086
	007 ARBOUSSOLS	P	126 101
07 FUILLA	013 BAILLESTAVY	P	81 084
	070 ESPIRA DE CONFLENT	P	232 861
	073 ESTOHER	P	180 358
	079 FINESTRET	P	305 164
08 CASTEIL	089 JOCH	P	476 935
	162 RIGARDA	P	617 796
09 CORNEILLA VERNET			
11 VINCA ET AUTRES			



LISTE ANNEXE DU REGISTRE DES COMMUNES DE LA GUYANE FRANÇAISE

I - COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

MINOTAUTE DE COMMUNES : 723 CONFLIENT-CANIGO

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
	201 TARERACH	P	44 579
	215 TREVILLACH	P	155 958
	221 VALMANYA	P	52 162
	230 VINCA	P	847 799
12 MARQUIXANES	103 MARQUIXANES	P	650 197



ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 723 CONFLENT-CANIGO

ses exonérées sur délibération : 0

ses de plafonnement institué : >>>>>>>>

efficécient : >>>>>>>>

ses définitives de l'année précédente : 30 116 886

ses prévisionnelles d'imposition : 31 280 421

COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZTP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
11 VINCA ET AUTRES	5 120 797	14.00%	716 912 €
12 MARQUIXANES	650 197	14.00%	91 028 €

A PERPIGNAN, le 22 février 2024

A

,

le

A

,

le

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

XAVIER DENY

JEAN-LOUIS JALLAT

